

Compte rendu
Réunion AUPPSV / SPL
Du 17 Mars 2017

Présents :

- Mme Françoise NOEL, directrice de la Société Publique Locale (SPL)
- M. Philippe CHARPENTIER, responsable du service de la mer et de l'exploitation portuaire, direction de la mer, des ports et des transports au Conseil Départemental
- M. Lucien POIROT, président AUPPSV
- M. Georges COURTAY, vice président AUPPSV

1 – Dévasement

Le sujet a été traité à l'échelle régionale dans différentes instances :

- o association des Ports Locaux de la Manche (projet Setarms 2010-2013)
- o présentation d'une enquête nationale sur le dragage au Conseil Maritime de Façade de Manche Est Mer du Nord
- o groupe de travail « dragages portuaires » à la Conférence de la Mer et du Littoral (CRML)

Où en est le dossier qui selon l'avis de l'autorité environnementale (Préfète de la région Normandie) préconise :

- o de réaliser un résumé non technique de l'étude d'impact
 - o de mettre à profil le protocole retenu à la lumière de la précédente expérience
 - o de préciser les conditions des travaux réalisés et d'en évaluer les incidences dans l'environnement
 - o de renforcer les analyses pour évaluer les incidences de cette opération sur la qualité des eaux
 - o de renforcer les éléments et argumentations quant aux incidences de l'opération sur la qualité des eaux et leur éventuelle perte de valeur agronomique
-
- *le dévasement est une nécessité pour les ports*
 - *services locaux, services départementaux, contexte administratif complexe*
 - *appel à un cabinet d'expert qui coordonne les réponses à apporter à l'autorité environnementale (avec l'appui des organismes compétents)*
 - *nouveaux prélèvements de vase*
 - *une fois les éléments réunis, il sera procédé à une enquête publique avant autorisation finale qui sera délivrée par le Préfet*
 - *dans la situation actuelle, la SPL ne prévoit plus les opérations de dragage sur l'exercice 2017*

Documents à dispositions : <http://www.auppsv50.fr/index.php/societe-publique-locale/devasement>

2 – Pontons

Point sur l'état d'avancement de l'installation des pontons ?

- *opération terminée avec réception définitive sous quinzaine*
- *lors de l'installation des prochains pontons, le platelage des passerelles sera renouvelé en utilisant les mêmes matériaux que les pontons*

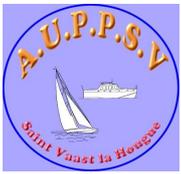
Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>





3 – La Marina

Point sur La Marina ?

Y a t'il une incidence avec la liquidation judiciaire de Mme Fleury ?

- *pas d'incidence avec la liquidation*
- *dossier plus compliqué que prévu pour sa mise en place, l'AOT devrait être signé dans la dernière quinzaine de Mars*
- *le repreneur annoncé est toujours d'actualité*
- *les travaux s'effectueront en 2 temps (avant l'ouverture et pendant l'hiver prochain)*
- *objectif d'ouverture pour Pâques*

4 – Documents

Suite à la mise en place du complément tarifaire, les documents officiels sur le site du Département n'étaient pas à jour

- *la mise à jour de documents nécessite une validation du Conseil Départemental*
- *corrections faites en date du 8 Mars 2017 pour le document « Tarifs 2017 »*
- *corrections faites pour le document « Réglementation d'exploitation », à paraître*

5 – Complément tarifaire

Un courrier a été transmis, par la capitainerie, aux plaisanciers qui étaient restés branchés au mois de Janvier. Quel en a été le retour ?

Un courrier explicatif a été transmis par le président de l'association, à l'ensemble des adhérents pour expliquer ce complément tarifaire

Combien de contrats ont été signés ?

- *voir avec Florent DULOIR qui s'occupe de ce sujet*

Contact sera pris avec Florent DULOIR pour l'obtention des ces éléments

6 – Budget 2016

Il est demandé que les budgets 2016 de St Vaast et de la SPL soient présentés au prochain Conseil Portuaire

Lors du Conseil Portuaire de Portbail le résultat financier 2016 était estimé négatif, qui prend en charge le déficit ?

- *c'est la SPL*
- *le résultat pour St Vaast et la SPL seraient positifs pour l'année 2016*
- *validation des résultats au Conseil d'Administration du 31 Mars 2017*

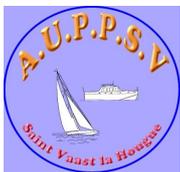
Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>





7 – Budget 2017

Il est rappelé que sa présentation est impérative au prochain Conseil Portuaire

Lors du Conseil Portuaire de Portbail le résultat estimé pour 2017 serait aussi négatif qui absorbera le déficit ?

- *c'est la SPL*
- *faute de pièces de rechange, les anciens réverbères se trouvant le long de la piste piétonne, ont été remplacés par des bornes lumineuses équipées de Led.*
- *Travaux inscrits au budget 2017 de St Vaast, après validation du Conseil d'administration*
 - *avec le report de dragage, la SPL envisage éventuellement d'anticiper l'installation de la totalité des pontons restant à changer pour l'hiver prochain*
 - *peinture des pieux au total de 56, en 2 tranches, pour un montant de 132 000 € HT*
 - *poste budgétaire pour rejointoiement*

8 – Surfçage des voiries du port

Information par voie de presse et conseil municipal, le maire de St Vaast annonce un surfçage de la voirie du port en liaison avec la SPL et un remplacement des candélabres. Qu'en est il ?

- *surprise de l'annonce faite lors de la présentation des vœux du maire de St Vaast*
- *la voirie concerne la portion de route allant du rond point du Débarcadère et la place Belle Isle*
- *expertise technique et financement sont, depuis l'annonce, à l'étude entre le département, la municipalité et la SPL*
- *les parkings, le long des quais, sont dans le périmètre de gestion de la SPL*

9 – Traversées de Tatihou

Information par voie de presse, le village de Tatihou sera déplacé sur le parking de l'école de voile pour la saison 2017 d'où une charge supplémentaire pour la SPL

Il est donc demandé qu'il y ait une participation financière du Conseil Départemental à la consommation des fluides engendrée par cette manifestation (on demande bien une participation financière aux plaisanciers pour une consommation supplémentaire électrique)

Au regard des différents comptes rendus de Conseil Départemental, ce n'est pas les dotations qui manquent et il n'y a aucune raison qu'il n'y en ait pas une pour la SPL en sachant que ces « Traversées » sont une organisation départementale.

Il est également demandé que soit présenté le graphique de la consommation électrique de l'année 2016 et 2017 (en cours) au prochain Conseil Portuaire

- *l'information sera transmise au département et l'association pourra s'exprimer lors du prochain conseil portuaire*
- *la durée des Traversées de Tatihou est de 20 jours*

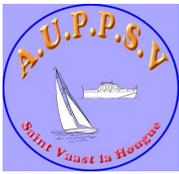
Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>





10 – Navires en ruine

Qu'en est il des navires en ruines le long de la digue de feux rouge et sur la zone technique ?

- *le problème est équivalent dans les autres ports et pas de solution dans l'immédiat*
- *action qui au final nécessite une validation des services de l'Etat*
- *un chargé de mission a été nommé pour la mise en place d'une fiche de procédure*

11 – Utilisation des cales de mise à l'eau

Lors du Conseil Portuaire de Barfleur Mr .MORIN a indiqué qu'une réflexion générale devait être engagée sur la problématique des accès à la mer que rencontrent de nombreux ports. Qu'en est il ?

- *c'est la SPL qui a en charge cette réflexion*
- *l'accès et le parking sont deux éléments étroitement liés à la problématique*
- *voir sur internet la réaction des plaisanciers qui sont, dans certains ports, assujettis à un droit d'accès et parfois avec parking payant*

12 – Vitrine d'affichage AUPPSV

Cela fait plusieurs fois que l'association demande d'avoir une vitrine particulière pour son affichage afin d'éviter les malveillances

- *la question a été posée en Conseil d'Administration de la SPL qui en a refusé l'installation afin d'éviter la multiplication des vitrines*
- *l'association dispose d'une partie du tableau situé dans la capitainerie et de la vitrine près des sanitaires de la Marina*

L. POIROT fait part des vitrines qui existent dans de nombreux ports, s'étonne que ce soit un CA qui s'adjuge cette décision, qu'il serait souhaitable que chaque association qui œuvre sur le port de St Vaast puisse avoir leur vitrine.

La demande sera reformulée au prochain Conseil Portuaire

13 – Ecole de voile

Information par voie de presse sur l'avant projet d'un bâtiment pour l'école de voile d'un montant de 850 000 € ? Quel impact pour la SPL et le département

- *pour le moment ce n'est qu'un projet municipal*
- *il y aura obligatoirement une convention pour son installation sur le domaine maritime*

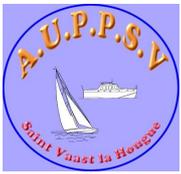
Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>





14 – Limitation de la vitesse dans le port

On constate de plus en plus le non respect de la vitesse à 3 nœuds dans le port. Comment peut-on la faire respecter ?

- *point à soulever en Conseil Portuaire en présence du surveillant investi du pouvoir de police portuaire.*

15 – Responsabilité en cas d'accident sur les pontons

Sur les pontons, toutes les bornes électriques étant du même côté, câbles électriques et tuyaux d'eaux de trouvent en travers. En cas d'accident qui en aura la responsabilité ?

- *Le risque sera couvert par la Responsabilité Civile de la SPL au cas où sa responsabilité serait engagée.*

16 – Problèmes d'électrolyse

Un plaisancier a constaté un début d'électrolyse sur la quille de son navire d'où nécessité d'en faire une analyse

- *les anodes sur les pieux ont été changées il y a deux ans*
- *faire une réunion technique avec Florent DULOIR pour analyse du problème*

17 - Carburants

- *dans les prochains jours passage du Sans-plomb 98 en Sans-plomb 95*
- *nouvelle négociation avec des fournisseurs en espérant une diminution du prix des carburants*

Prochain Conseil Portuaire Mai 2017

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>

